



Augmentation des charges sans prévenir

Par **clems2000**, le **25/06/2009** à **11:32**

Bonjour,

est ce qu'une agence immobiliere a le droit d'augmenter regulierement les charges, sans prévenir, et de reclammer a la fin de la location de l'argent en plus?

L'ex locataire a recus un courrier comme quoi il devait 1000 euros car les charges on augmenté pendant qu'il y etait (2 ans) mais n'a jamais été prevenus pendant qu'il y été. Il payé 45e de charges a la base, mais il les ont augmenté reguierement jusqu'a 75, sans lui dire, sans lui faire payer, mais en lui reclamant après coup.

De plus nous avons reprit la location avec les charges initiale de 45 euros, mais il vont surement nous faire le meme coup.

Est ce legale?

merci